

Nous vous proposons de satisfaire à votre obligation annuelle de formation en participant à un programme DPC sur un atelier spécifique la veille du GEMVI.

Actualisation des connaissances et amélioration de la PEC des femmes ménopausées : SGUM, os et risque mammaire

Caractéristiques du programme DPC N° 12141900121

Mis en œuvre par EvalFormSanté (Préf. n°53350825535, OGDPC 1214)

Afin de répondre aux nouvelles règles de prise en charge de l'ANDPC 2019 (Cf page suivante) , nous avons choisi de décliner ce dossier en programme intégré comportant 2 phases : analyse de pratique et formation continue

- 1/ FORMATION NON PRÉSENTIELLE :

- a /grille d'audit clinique à saisir sur 10 dossiers de patientes sur le dépistage –prévention de l'ostéoporose et la Pec du SGUM
- b mises en situations cliniques en ligne
- c/ bibliographie complémentaire en ligne

-2/FORMATION PRESENTIELLE

le 21 Novembre de 14 à 17H

Formation continue et analyse de pratique à partir des résultats de l'audit et des mises en situations cliniques en ligne. Débat entre les participants et avec les experts. Analyse des écarts par rapport aux recommandations et piste d'évolution

14-15H Evaluation du risque fracturaire en début de ménopause et Prévention, Pr Florence Tremollières

15-16H Le Syndrome Génito-urinaire de la ménopause : Prise en charge, Pr Patrice Lopes

16H-17H Evaluation du risque de cancer du sein à la ménopause. Conséquence pour la prescription du THM Pr Anne Gompel

3/ Evaluation des messages retenus : QCM en pré et post-formation présenteielle à remplir en ligne et envoi de la synthèse des réponses et de la correction pour une autoévaluation des modifications de votre pratique

S'inscrire : <https://www.evalformsante.fr/formations/1388>

Indemnisation 360€ pour ce DPC

(décompte pour 3H présentesielles et 5H non présentesielles)

La participation à l'ensemble des étapes est indispensable à la validation et l'indemnisation

Règles OGDPC 2019

Concerne les médecins Français thésés installés ou remplaçants

Salariés : DPC financé par votre établissement (remboursement OPCA) si programme agréé ANDPC

Libéraux (plus de 50% activité libérale)

Pris en charge et indemnisé par l'ANDPC selon **une enveloppe de 21H/an**

Indemnisation

- **Formation continue** : 45 €/h présentielle, 22,5 €/h non présentielle
- **Programme intégré (FMC +EPP)** : 45€/h en présentiel et non présentie
- |

<https://www.mondpc.fr/mondpc/forfaitsdpc/19>

INSCRIPTION, FINANCEMENT ET INDEMNISATION

Pour vous INSCRIRE AU DPC

sur le site EvalFormSanté :

<https://www.evalformsante.fr/formations/1388>

Renseignements secretariat@evalformsante.fr

Ou au téléphone entre 8h30 et 16h30 :

Elodie ou Lyndsay : 09 54 23 16 37

-

- **Pour les LIBERAUX** (> 50% d'activité libérale)

DPC en 6H, Prise en charge ANDPC sous réserve de disponibilité de l'enveloppe annuelle, Indemnisé 45 €/h soit 360 €

- **Pour les SALARIES** (>50% de l'activité)

Votre inscription définitive est conditionnée au paiement par votre employeur des frais liés au DPC : 760 € le programme pour un médecin. Merci lors de votre préinscription de bien indiquer les coordonnées de votre employeur.

Votre Inscription sera définitive après retour de la convention de formation et de la facture pro forma signés par votre employeur.